

## EHPAD Henri Dunant

### Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	<b>Existence d'un risque majeur</b>	<b>Absence de risque majeur</b>
<b>Ecart</b>	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de <b>prescription</b>
<b>Remarque</b>	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de <b>recommandation</b>

**Pour rappel** : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

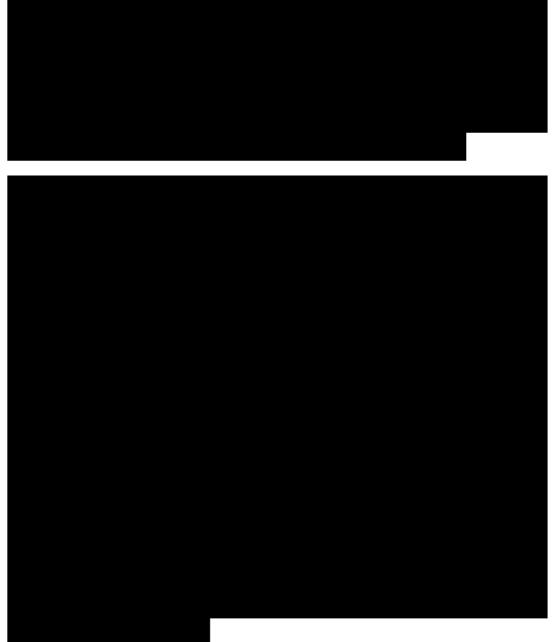
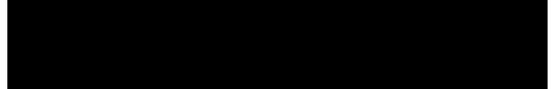
Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

**Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.**

Prescriptions							
Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
1	Recruter un directeur pour l'EHPAD correspondant aux attendus réglementaires D312-176-6 CASF.	Ecart n°1	6 mois		Prescription levée		

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
2	Mettre à jour le livret d'accueil en y intégrant les annexes obligatoires listées dans l'article L311-4 du CASF et les informations relatives au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance de l'instruction ministérielle DGAS/2A no 2007-398 du 6 novembre 2007. Dans le cadre de cette mise à jour, la mission recommande d'aborder les thèmes relatifs à la personne de confiance et aux directives anticipées.	Ecart n°3	6 mois		<b>Prescription maintenue</b>		

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
3	Revoir les procédures de gestion des risques de l'établissement en l'adaptant en indiquant la nécessité de déclarer sans délai et par tout moyen les dysfonctionnements impactant la prise en charge des résidents en mentionnant l'adresse e-mail du point focal régional de l'ARS PACA <a href="mailto:ars13-alerte@ars.sante.fr">ars13-alerte@ars.sante.fr</a> qui centralise la réception des événements indésirables.	Ecart n°4	3 mois		<b>Prescription maintenue</b>		
4	Déclarer les chutes graves en tant qu'EIGS.	Ecart n°6	A réception du rapport		<b>Prescription maintenue</b> Dans l'attente d'un document probant		

5	<p>Procéder au recrutement d'AS-AMP diplômés. Stabiliser l'équipe soignante (IDE) afin d'assurer une prise en charge de qualité et sécurisée des usagers. Sécuriser la fonction soignante en mettant en place un dispositif de veille et de suivi de l'absentéisme et du turn-over, en analysant leurs causes et en élaborant un plan d'actions correctives. Une attention particulière devra être portée à l'attractivité des salaires, aux plannings (charge de travail, amplitude, temps de coupure) et aux dispositifs de formation et de montée en compétence.</p>	<p>Remarque n°7 Ecart n°8</p>	6 mois	    	<p><b>Prescription maintenue</b> Dans l'attente de recrutement d'ASD.</p>

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
				[REDACTED]			
6	Justifier le positionnement d'un personnel au sein de l'UVP la nuit en continu afin de garantir la sécurité des usagers.	Ecart n°9	1 mois	[REDACTED]			
7	Faire intervenir au sein de l'UVP un psychologue et un ergothérapeute ou psychomotricien. Définir dans leur fiche de poste leur cadre d'intervention dans l'unité.	Ecart n°10	6 mois	[REDACTED]	<b>Prescription levée</b>		
				[REDACTED]	<b>Prescription maintenue</b>		

## Recommandations

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
1	Assurer un temps de médecin coordonnateur conforme à la réglementation afin que celui-ci puisse effectuer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.	Remarque n°2	6 mois		<p><b>Recommandation maintenue</b></p> <p>Les missions du MEDEC et du MT sont distinctes.</p>		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
2	Indiquer sur la fiche de déclaration de dysfonctionnement la possibilité de déclarer un événement anonymement.	Remarque n°5	3 mois		<b>Recommandation maintenue</b> Dans l'attente de la transmission du document.		
3	Assurer la montée en compétence des AS de l'UVP en ASG et élaborer et mettre en place un plan de formation spécifique respectant les attendus de l'HAS.	Remarque n°11	6 mois		<b>Recommandation maintenue</b>		